

L'OISEAU



#JeVeuxAider

COVID-19

Venez en renfort pour les missions prioritaires
de la Réserve Civique

Inscriptions sur jeveuxaider.gouv.fr

**MERCI DE VOTRE AIDE
ET DE VOTRE SOUTIEN !**



**JE DONNE MON SANG,
JE SAUVE DES VIES!**





EDITO

Chères Neuvillaises,
Chers Neuvillais,

Depuis quelques semaines, nous traversons une crise sanitaire sans précédent. Certains d'entre nous ont été frappés par le coronavirus, soit directement, soit parmi nos proches. Nous tenons à vous témoigner toute notre solidarité dans ce combat contre cette maladie.

Cette dernière nous astreint à une discipline collective concernant le respect des gestes barrières et la limitation des déplacements, afin de lutter ensemble contre la pandémie COVID 19. Avec la Municipalité, nous savons pouvoir compter sur votre rigueur quant à l'application de ces mesures et nous vous encourageons à poursuivre ces efforts.

En cette période difficile, nous tenons également à saluer chaleureusement tous les acteurs qui œuvrent chaque jour :

- pour nous protéger, à savoir les professionnels de santé, de la recherche et médico-sociaux, la protection civile, les sapeurs-pompiers, les militaires et les forces de l'ordre ;
- pour faire vivre nos services publics indispensables, à savoir les agents municipaux, les agents de collecte des ordures ménagères, les techniciens de surface... ;
- pour garantir notre approvisionnement en produits alimentaires : agriculteurs, producteurs locaux, commerçants alimentaires, salariés de la grande distribution, professionnels de la logistique et des transports.

De son côté, la Municipalité se mobilise pleinement depuis le début de cette crise sanitaire :

- en organisant un service d'accueil des enfants des professionnels de santé et des forces de l'ordre au sein de nos écoles et des services municipaux en charge de l'enfance ;
- en réorganisant les services municipaux pour garantir la continuité des services publics indispensables tout en assurant la protection des agents ;
- en appelant aux dons de masques et matériels de protection pour les professionnels de santé de notre secteur;
- en contactant les personnes isolées ou fragiles pour connaître leurs besoins, leur proposer le portage des repas à domicile via nos cuisiniers municipaux, ainsi que la livraison à domicile des médicaments par les pharmacies locales ;
- en sollicitant une dérogation auprès du Préfet de Seine-Maritime pour obtenir l'ouverture de notre marché hebdomadaire durant cette période de confinement et en le réorganisant, afin de permettre aux neuvillais de réaliser leurs achats de première nécessité en toute sécurité au sein de la commune et de soutenir nos producteurs locaux ;
- en garantissant le soutien du Centre Communal d'Action Sociale à toutes les personnes fragiles et les plus démunies pour les aider à traverser cette période difficile ;
- en étant en liaison constante avec la Région Normandie pour construire les mesures d'accompagnement économiques et financières indispensables à la survie des entreprises, des artisans, des commerçants et des indépendants;
- en veillant à la bonne application des mesures de confinement avec la gendarmerie nationale ;
- en commandant des masques chirurgicaux avec l'Association des Maires de France (livraison en attente) ;
- en organisant la distribution prochaine de masques en tissu lavables 10 fois (1 masque par habitant) suite à la commande réalisée par la Métropole Rouen Normandie (livraison attendue entre le 7 et le 22 mai) ;
- en proposant des contenus culturels en ligne via notre bibliothèque municipale ;
- en contactant les associations neuvillaises suite à l'arrêt des activités pour connaître leurs difficultés et construire un plan de soutien qui sera prochainement communiqué ;

- en sollicitant la réouverture des déchetteries auprès du Président de la Métropole Rouen Normandie pour réceptionner les déchets verts (cela pourrait être envisagé prochainement sous réserve de l'accord du Préfet de Seine-Maritime).

Après la gestion de cette crise sanitaire et afin d'amortir au maximum l'inévitable crise économique qui s'en suivra, il nous reviendra sur le plan national de réfléchir collectivement à un nouveau modèle de société qui devra, à mon sens, s'appuyer sur deux piliers essentiels :

- la reconstruction d'un haut niveau de service public en mobilisant les moyens humains, matériels et financiers nécessaires;

- la reconstruction d'une souveraineté économique nationale et européenne pour créer de l'emploi et garantir notre indépendance sur des productions stratégiques.

En attendant, nous invitons chacun à prendre soin de lui et de ses proches tout en conservant cet élan de solidarité et d'humanité qui s'est manifesté ces dernières semaines.

Bien à vous,

Julien DEMAZURE
Maire
Conseiller Régional

VOS DÉPLACEMENTS

Où pouvez-vous faire vos achats au sein de notre commune?

A LA NEUVILLE CHANT D'OISEL

Épicerie

Le Panier Sympa

2046 rue des Andelys

02 35 65 80 47

Ouvert le lundi de 15h à 19h30 et du mardi au samedi de 8h30 à 13h et de 15h à 19h30

Marché local hebdomadaire

Parking de La Maupassière

Ouvert le samedi à partir de 8h30

Les Serres Neuvillaises

2301 rue des Andelys

02 35 79 94 12

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h30 à 12h.



Boulangerie

Ô Mont Délice

98 rue de l'Eglise

02 35 79 98 66

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 13h et de 15h à 18h (fermé un mardi tous les 15 jours), le samedi de 7h à 15h et le dimanche de 7h à 12h

Une autorisation préfectorale a été délivrée afin de pouvoir vendre la production sous forme de drive ou en livraison. Contactez-les durant les heures de retrait des marchandises afin de passer commande et convenir d'un rendez-vous (un créneau de 15 minutes).



Vos déplacements

Durant la période de confinement, vos déplacements sont autorisés à condition de remplir l'un des cas proposés et de se munir de l'autorisation de déplacement (papier ou numérique) accompagnée de sa pièce d'identité. Vous trouverez ces documents sur le site internet de la commune : www.laneuillechantdoisel.fr ou sur la page facebook : Mairie La Neuville Chant d'Oisel.

Motifs de sortie autorisée :

- déplacements professionnels,
- déplacements pour achats de première nécessité ou liés à l'activité professionnelle,
- consultations ou soins médicaux,
- déplacements pour motifs familiaux (garde d'enfants, assistance personne vulnérable),
- déplacements brefs dans la limite d'une heure et dans un rayon d'un kilomètre,
- convocation judiciaire ou administrative,
- participation à des missions d'intérêt général.

Attention : Les enfants mineurs doivent apparaître sur l'autorisation. Un adulte uniquement accompagne les sorties des enfants ou promène le chien. La pratique du vélo est autorisée uniquement comme moyen de transport.

Conseil : Avant de sortir, vérifier les conditions et les horaires d'accueil de vos commerces.



Votre marché hebdomadaire

Votre marché est soumis à des règles sanitaires strictes. Il est demandé de :

- limiter la fréquentation du marché à une seule personne par foyer,
- respecter le sens de circulation et maintenir une distance de sécurité avec les autres,
- se laver les mains avec du gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du marché,
- ne pas toucher les étals et se laisser servir,
- laver ses légumes et fruits dès le retour à la maison.

Votre boîte à livres

Pour éviter que les livres deviennent un vecteur de transmission, la Municipalité a décidé de suspendre le service de la boîte à livres.



Vos déchets verts

Les déchetteries étant fermées, nous invitons les Neuwillais à espacer les tontes et retarder les tailles de haie. Que faire de sa tonte ? Plusieurs solutions s'offrent à vous : vous pouvez **les conserver** dans un coin de votre jardin jusqu'à la réouverture de votre déchetterie, vous pouvez **tondre en mulching** (si équipé), **faire du compost** ou **réaliser du paillage**. Pour des questions de sécurité, il est impossible d'organiser des tournées de ramassage des tontes ou de créer un lieu de rassemblement pour la collecte de vos déchets verts. Il est rappelé que **brûler des déchets est interdit** et est passible d'une amende de **450 €**. Le **dépôt sauvage des déchets est également interdit et sanctionnable**.

Informations

Suivant l'évolution des directives gouvernementales, la **page facebook** et le **site internet** de la commune sont régulièrement mis à jour afin de se tenir au plus proche de l'actualité. N'hésitez pas à les consulter régulièrement.

Le site du ministère de l'intérieur www.interieur.gouv.fr et le site officiel dédié au coronavirus gouvernement.fr/info-coronavirus actualisent régulièrement les informations légales. La **page facebook de la gendarmerie de Seine-Maritime** publie régulièrement les consignes à respecter et propose un suivi pour les personnes vulnérables.

VOS SERVICES

Notre nation et le monde entier connaissent une crise sanitaire sans précédent. Le confinement permet de soutenir le personnel hospitalier dans la gestion des malades et de la crise sanitaire que nous subissons. Vous trouverez dans ce numéro spécial une liste non-exhaustive d'indications pour vous aider à bien vivre le confinement à La Neuville Chant d'Oisel.



Les déchets - 0 800 021 021

- Les collectes d'ordures et de déchets recyclables sont maintenues aux jours et horaires habituels par les services de la Métropole.
- Les déchetteries sont fermées jusqu'à nouvel ordre dans l'attente d'une autorisation de réouverture par le Préfet.

Eau, assainissement, éclairage et voirie - 0 800 021 021

- La Métropole Rouen Normandie reste joignable au **0800 021 021** pour toutes les demandes concernant l'éclairage public, l'assainissement, la voirie et l'approvisionnement en eau potable.
- Toutes les équipes sont mobilisées pour intervenir en cas d'urgence.



La mairie et ses services - 02 32 86 81 00

- Vos services sont joignables par téléphone, mail, formulaire de contact du site internet et de la page facebook pour répondre à vos questions et pour toutes demandes essentielles. L'accueil du public n'est plus possible jusqu'à nouvel ordre.
- La bibliothèque et les lieux culturels sont également fermés jusqu'à nouvel ordre.
- La crèche reste joignable à **graindaile@laneuvillechantdoisel.fr**
- Les services jeunesse (C.L.S.H, garderie périscolaire, cantine) peuvent être contactés : **gino.letellier@laneuvillechantdoisel.fr**
- Les écoles restent ouvertes pour les enfants du personnel de santé et des forces de l'ordre, en fonction des besoins. Les directeurs des écoles répondent aux questions.
 - Pour l'école maternelle à **0762594g@ac-rouen.fr**
 - Pour l'école élémentaire à **0762689k@ac-rouen.fr**
- Suite à une dérogation préfectorale, votre marché local reste ouvert tous les samedis matin à partir de 8h30.

La Poste - 36 31

- Le bureau de Poste du Mesnil-Esnard vous accueille de 9h à 12h et de 14h à 17h pour les opérations essentielles.
- La distribution des courriers et des colis est effectuée les mercredis, jeudis et vendredis.
- La collecte des boîtes aux lettres de rue «accessibles» a lieu sur les jours de distribution du courrier.



Les numéros d'urgence

- Urgence dépannage ENEDIS : **09 72 67 50 76**
- Urgence dépannage GRDF : **0 800 473 333**
- Urgence dépannage France Télécom : **10 13**
- Cabinet Médical de Boos : **02 35 80 20 80**
- Médecin de garde (et urgence non vitale) : **116 117**
- Pharmacie de garde : **32 37**
- CPAM : **36 46**

SAMU : 15	Numéro d'appel pour les personnes sourdes et malentendantes : 114
Police Secours : 17	Femmes victimes de violences : 3919
Pompiers : 18	
Numéro d'appel d'urgence européen : 112	

VOS AIDES



Vos aides municipales

Votre **C.C.A.S** reste disponible pour étudier les demandes suivantes au **02 32 86 81 00** :

- la mise en place du portage des repas pour les personnes dans l'incapacité temporaire ou permanente de se préparer des repas (7,90€ le repas),
- l'installation de la télé-assistance (participation à hauteur de 45€) pour les personnes dépendantes,
- la distribution d'aides ponctuelles (alimentaire et chauffage) avec la constitution d'un dossier justifiant de vos ressources,
- Vous êtes isolés ou dépendants, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie.

Les organismes et associations extérieures

Le **C.L.I.C du Plateau Est** (association d'aide réservée aux personnes de plus de 60 ans) reste joignable au **02 35 65 02 68** du lundi au vendredi de 9h30 à 10h30 et de 14h à 17h.

L'**assistante sociale** et l'**infirmière de la P.M.I** sont joignables au **02 35 80 61 97** pour les demandes urgentes, les vaccins infantiles obligatoires et visites du 1er mois. Une assistance téléphonique est assurée et si nécessaire, un rendez-vous peut être fixé au centre de Rouen, 13 rue des Charettes.

Les **Restos du Coeur** accueillent les bénéficiaires les lundis, jeudis et vendredis de 13h à 16h. Pour bénéficier de l'aide, il faut vous munir :

- de votre pièce d'identité,
- d'un justificatif de domicile (ou si hébergé à titre gracieux : une attestation et photocopie de la pièce d'identité de la personne vous hébergeant)
- d'une attestation CAF.

Vous pouvez les joindre au 02 35 14 91 65. L'antenne se situe au 277 route de Darnétal à Rouen (face à l'Eglise).

La **CAF** a fermé ses bureaux et n'accueille plus le public. Pour toute urgence, vous pouvez les contacter au **0810 25 76 80**. Vous pouvez effectuer vos démarches en ligne sur votre espace personnel.

Pôle emploi est joignable au **39 49** pour toutes vos demandes. N'oubliez pas de vous actualiser tous les mois afin de continuer à bénéficier des aides.

La **CPAM** ne propose plus d'accueil physique. Cependant elle reste joignable au **36 46**. Vous pouvez effectuer vos démarches en ligne sur votre espace personnel.



De nombreux prestataires (assurances, banques...) n'assurent plus d'accueil physique mais proposent une continuité de service par d'autres moyens : téléphonique ou internet. Avant tout déplacement, nous vous invitons à prendre contact avec l'organisme et de vous assurer des conditions d'accueil ou de la mise en place d'un service dématérialisé le cas échéant.

N'effectuez que les démarches urgentes et reportez les démarches non essentielles à la fin de la crise sanitaire.

QUE FAIRE ?

Pour sauver des vies, restez chez vous !

Afin de vivre au mieux son confinement, quelques pistes vous sont données afin d'occuper vos journées. Vous pouvez retrouver directement les liens sur la page facebook de la Mairie ou de la bibliothèque.



Autour du livre

Votre bibliothèque neuvillaise propose deux fois par jour sur sa **page facebook** des publications autour du livre. Elle vous donne accès à des contenus divers et variés pour chaque membre de la famille. Nous vous invitons à suivre la page « **Bibliothèque La Neuville** ».

Sport

En lien avec le Ministère des Sports, la préfecture de Seine-Maritime propose sur son site internet un recensement de tous les contenus sportifs en ligne afin de pratiquer une activité physique même confiné. Retrouvez ce guide sur **l'actualité du site internet de la préfecture de Seine-Maritime #bougezchezvous**. La **Métropole Rouen Normandie** propose également des cours de Pilates et de cardio boxe.

Culture

Le Ministère de la Culture a lancé un site internet **#culturecheznous** pour avoir accès à du contenu culturel varié et gratuit. Vous y trouverez des visites virtuelles d'expositions, concerts, spectacles, vidéos, cours en lignes, jeux...

Métiers et formations

La plateforme « **Parcours Métiers** » devient gratuite sur toute la période de confinement et propose des milliers de vidéos réalisées par les jeunes pour les collégiens, lycéens et étudiants pour trouver son métier ou sa formation.

Education

Le réseau **Canopé** propose de la maternelle au lycée un accès à divers contenus afin d'assurer une continuité pédagogique.

France Télévision propose également sur **France 4** du lundi au vendredi des cours en ligne dispensés par des professeurs de l'Éducation Nationale.

Cuisine, jardinage, loisirs créatifs...

De nombreuses enseignes proposent de vous initier, gratuitement, au travers de vidéos, publications, podcasts... ou vous offrent des prestations : Livres à télécharger, jeux, kits à imprimer...

La liberté des uns commencent là où s'arrête celles des autres.

Nuisances sonores : La tonte, les activités musicales, le bricolage, aboiements intempestifs... Soyons vigilants en cette période de confinement en appliquant les règles de bon voisinage tout en évitant les nuisances sonores (intensives, durables ou répétées). Cela peut être sanctionné quand c'est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage. L'auteur peut être puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende. Même avant 20 heures, les nuisances sonores peuvent être sanctionnées.

La tonte et les travaux extérieurs bruyants sont autorisés les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h, les samedis de 9h30 à 12h et de 15h à 19h, les dimanches de 10h à 12h. Les jours fériés, l'utilisation des appareils provoquant du bruit est interdite. Les entreprises ne sont pas soumises aux restrictions d'horaires.

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir 

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000

(appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Salvez sans se serrer la main, évitez les embrassades

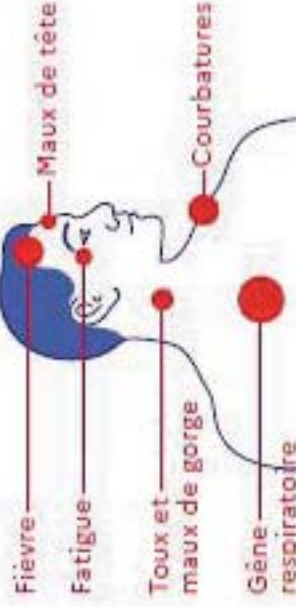
COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire



Objectif
Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français



Objectif
 limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire



Objectif
 Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du retour à la normale